Commune de Fresnoy-la-Rivière

(OISE)

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du 13 mars 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 mars 2026 s'est réuni le vendredi 13 mars 2026 à 19 h 30 en la salle du conseil de la mairie de Fresnoy-la-Rivière.

Présents : Mesdames Annie ESKENAZI, Carole FAY, Françoise GALLET, Caroline ROUTHIER ; Messieurs Christian BORNIGAL, Nicolas CUNIN, Germain LESUEUR, Arnaud MICHEL, Florent ROESS

Absents : Monsieur Sébastien CLAEYS ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas CUNIN ; Monsieur Éric LECAILLON ayant donné pouvoir à Madame Annie ESKENAZI, Madame Carenne BELAICH ; Monsieur Olivier BOULET.

Conseillers en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 9 Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Christian BORNIGAL, Maire.

L'Assemblée a désigné comme secrétaire de séance : M. LESUEUR Germain.

1) Approbation de la réunion du 06 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du 06 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

2)Vote du résultat du Compte Financier Unique pour 2025

Le maire sortant explique au conseil municipal que nous devons clôturer le CFU pour l'année 2025.

Budget communal

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte financier unique 2025 du budget communal, se présentant comme suit :

	Report 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	52 461.31	0	527 071.50	557 166.91	82 556.72
Investissement	54 733.31		302 064.79	264 468.62	17 137.14
TOTAL	107 194.62		829 136.29	821 635.53	99 693.86

Solde d'exécution : 99 693.86 €

Le compte financier unique 2025 du budget communal est mis au vote des conseillers, en l'absence du Maire, sous la présidence de Mme Carole FAY, 1ère Adjointe.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, par 10 voix POUR, approuve le résultat du compte financier unique 2025 du budget communal présenté ci-dessus.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Affectation du résultat 2025

Budget communal

Après avoir examiné le compte financier unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement 82 556.72 €
- un excédent d'exécution en investissement de 17 137.14 €
- un solde des restes à réaliser en investissement de 130 000.00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
considérant que le solde d'exécution d'investissement et que les restes à réaliser de la section d'investissement sont en excédent,
décide de ne pas affecter le résultat de fonctionnement en affection en réserves R1068.

Budget annexe assainissement

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement, se présentant comme suit :

	Report 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Exploitation	72 943.96	72 943.96	64 457.05	145 340.80	80 883.75
Investissement	-94 449.37		313 958.42	303 905.96	-104 501.83
TOTAL	-21 505.41	72 943.96	378 415.47	449 246.76	-23 618.08

Solde d'exécution : - 23 618.08 €

Le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement est mis au vote des conseillers, en l'absence du Maire, sous la présidence de Mme Carole FAY, 1ère Adjointe.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, par 10 voix POUR
approuve le résultat du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement présenté ci-dessus.

Affectation du résultat 2025

Budget annexe assainissement

Après avoir examiné le compte financier unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 80 883.75 €
- un déficit en investissement de 104 501.83 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- INVESTISSEMENT : affection en réserves R1068 : 80 883.75 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

2) Concession cimetière

À la suite du décès de Monsieur Pascal LASSALLE, le maire propose au conseil municipal que la commune de Fresnoy la rivière participe à l'achat de la concession au cimetière communal, en remerciement pour son investissement et les multiples services rendus à la commune.

M. LASSALE n'ayant pas d'emplacement au sein du cimetière communal, il serait préférable que la commune prenne en charge l'achat d'une concession d'une valeur de 500€ plutôt que l'achat d'une plaque commémorative à valeur égale.

Après débat, le conseil municipal, par 7 voix POUR et 4 voix CONTRE,

accepte de prendre en charge la concession au cimetière d'un montant de 500 € pour la famille de M. Pascal LASSALLE.

4) Place de la chapelle à Vattier Voisin

Le maire explique au conseil municipal que la place de la chapelle à Vattier Voisin pourrait porter le nom de « **Place Pascal LASSALLE** » en sa mémoire. Décédé très récemment, il était une personne appréciée dans le village auquel il a rendu multiples services.

Le conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité,
accepte que la place de la chapelle à Vattier voisin porte le nom de « Place Pascal LASSALLE ».

5) Questions diverses

- Travaux en cours pour le renouvellement du réseau basse tension SICAE, rue de l'automne et rue de Laumeni (en raison de servitude), changement de norme sur l'espacement des poteaux (10 m entre chaque poteaux).
-Un arrêté est pris pour interdire le prélèvement abusif d'eau au robinet de l'église de Pondron (puiser de l'eau dans un lavoir ou dans la rivière est interdit par la police de l'eau).

L'ordre du jour étant épuisé le maire déclare la séance du conseil municipal levée à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,
Germain LESUEUR

Le Maire,
Christian BORNIGAL

MAIRIE DE FRESNOY-LA-RIVIERE 60 (OISE)